53me Année — Nouvelle série — No 83 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 3 francs SAMEDI 23 AOUT 1947.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 135 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 10 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Le Symbole incompris !

....Les beaux mystères et les beaux Symboles qui devraient tous nous réunir, nous émouvoir et nous attirer par les saintes et pures vérités qu'ils renferment et les leçons éternelles — que pour nous — ils dégagent ; laissent au contraire les foules souvent indifférentes, froides et insensibles et parfois même hostiles...

...Il est assez pénible de faire hélas cette évidente constatation. Nous ne voyons que l'extérieur et non le fonds des choses. Nous n'approfondissons rien et c'est leur seule apparence qui nous frappe et c'est leur seule matérialité qui nous touche. Mais pour ne point nous égarer dans nos inutiles philosophies de poête attardé — me serait-il seulelement permis — à propos de l'acte inqualifiable et du sacrilège ignominieux qui viennent d'être ainsi perpétrés, de souligner, sinon d'expliquer la pensée généreuse de Ceux-là, qui en signe de gratitude et de reconnaissance avaient pris l'initiative louable d'ériger pour les temps futurs un monument de souvenir et de piété, à la très symbolique et tres sobre simplicité dans cette plaine silencieuse de Castel-Bevons où presque au dernier soir de la dernière guerre, trois de nos compatriotes Sisteronnais tombèrent et succombèrent et comme le disait le mémorialiste latin « hic cécidérunt ». C'est à cet endroit là, qu'ils furent mitraillés achevés presque à bout portant et de la façon la plus sauvage.

Certes, d'autres étaient tombés, en plus grand nombre pour la défense de nos murs, d'autres avaient rempli tout leur devoir avec la même abnégation et avec le même sacrifice et l'on pouvait concevoir d'ériger sur l'une des places de la cité, un seul et unique monument et d'y inscrire sur les quatre faces les noms glorieux de ceux qui méritent d'être à jamais honorés. L'on pourrait encore apposer dans un vestibule de mairie, un alignement égal de plaques mortuaires et l'égalité de la mort est en effet pareille pour tous.

Mais cette fois pour les trois victimes de Castel-Bevons, il se trouvait que les grands horizons infinis de l'espace et de la solitude des champs pouvaient se confondre avec l'infini même du sacrifice et du dévouement et l'on eut la pensée d'ériger en cet autre « Thermopyle » une inscription de piété pour forcer le respect du passant et ce symbole et pas plus que tous les autres ne fut pas compris.

Le poète n'est que le poète, mais au milieu de nos agitations et de nos tumultes et osons le dire de nos stériles et vaines querelles, sa voix peut quelquefois s'élever afin de traduire publiquement l'unanimité de ce que nous ressentons et dans cette même religion qui nous groupe parfois au pied d'un même autel.

Et la stèle renversée sera relevée. Le symbole intangible retrouvera son image d'évocation éternelle. Le rôle du poète est de n'invectiver personne mais nous devons plaindre de tout cœur ceux qui ne comprennent pas ce qu'un mystère signifie, ce qu'il recouvre, ce qu'il renferme et ce qu'il recèle et une stèle reste un symbole. Le plus magnifique de tous et dans leur sainteté, dans leur pureté, dans leur éternité, les symboles sont bien sur la terre les vrais miracles du mystère. Il est ailleurs sur le sol vendéen et devant la mer océane, quelqu'un qui nous magnifia lui aussi le symbole de la foi française et si un très grand poète dort son dernier sommeil sur le rocher de St-Malo et devant les immensités de l'étendue de la mer et du ciel et de tous les horizons infinis, un autre a refusé de se voir couché comme nous tous dans le sépulcre du tombeau et il a voulu être enterré tout droit dans la mort et comme ceux des Baionnettes dans la tranchée de Verdun.

L'homme d'action virile qui sauva la France dans la dernière guerre était lui aussi, un visionnaire et un poète et plaignons les de tout cœur, ceux qui ne comprennent pas le Rêve...

Hippolyte SUQUET.

Par suite du manque de place, nous publierons samedi prochain, la poésie que notre collaborateur H. Suquet a bien voulu écrire sur la stèle de Castel-Bevons.

Egalement, nous publierons dans notre prochain numéro, le discours prononcé par M. Raoul Bouchet adjoint au Maire de Sisteron, devant cette même stèle.

N. D. L. R.

La nouvelle loi sur les loyers

Une fois encore le Parlement a failli à sa tâche.

Le projet gouvernemental qui aurait été susceptible de pallier dans une certaine mesure à la crise du logement n'a pu être discuté. On s'est arrêté à une solution de facilité : on a simplement prorogé jusqu'au 31 Décembre 1947 la date de maintien dans les lieux fixée au 1er Août 1947 par la loi du 27 Mars 1947.

La loi nouvelle a tout de même apporté au texte ancien quelques retouches que nous allons indiquer sommairement.

Tout d'abord le droit de reprise des locaux est accordé au propriétaire de nationalité française qui veut occuper les lieux par lui-même ou les faire occuper par son conjoint, ses ascendants ou ses descendants ou ceux de son conjoint, à condition de mettre à la disposition du locataire un nouveau local. Et encore fauudra-t-il dans ce cas que le congé donné 3 mois à l'avance par acte extra-judiciaire remplisse à peine de nullité, certaines conditions de forme ou de fond qu'il serait trop long d'énumérer ici. Si le local offert en échange ne répond pas « aux besoins et aux possibilités » du locataire c'est un expert désigné par la juridiction compétente qui sera chargé de dire si le local offert est susceptible de satisfaire aux besoins de l'occupant et de vérifier si les possibilités de ce dernier lui permettent d'en supporter les charges. On voit d'ici le nombre de procès que ne manquera pas d'entrainer cette disposition de la loi.

La loi du 28 Mars 1947 imposait aux propriétaires qui entendaient exercer le droit de reprise trois conditions :

1° Avoir acquis l'immeuble avant le 2 Septembre 1939.

2° Ne pas disposer d'une habitation correspondant à ses besoins normaux.

3° Dans certaines localités établir que son occupation serait suffisante.

La loi nouvelle a créé une catégorie de propriétaires privilégiés. Elle décide en effet que lorsque le droit de reprise est exercé par des fonctionnaires ou agents civils ou militaires de l'Etat, des départements ou employés logés par l'Administration ou l'entreprise dont ils dépendent, des communes ou des ouvriers et justifiant les uns et les autres de leur admission à la retraite n'ayant pas le caractère d'une sanction disciplinaire ou de sinistrés ayant perdu la disposition de leur habitation, les intéressés ne seront pas tenus de remplir les trois conditions énumérées ci-dessus.

Enfin les majorations de loyer de 30 et de 15 °/° qui avaient été établies par l'ordonnance du 28 Juin 1945 sont portées à 43 et 25 °/°. Il y a toutefois un plafond, ces majorations ne doivent pas porter le loyer à un chiffre supérieur au loyer de 1914 affecté du cœfficient 6,40 pour les loyers soumis à la loi du 1er Avril 1926 et au loyer de 1939, affecté du cœfficient 1.30 pour les loyers soumis à la loi du 28 Février 1941.

Ces augmentations partiront du 1er Juillet 1947.

Elles ne seront appliquées à ceux que la loi appelle les « économiquement faibles » qu'à partir du moment où des mesures de compensation auront été prises par l'Etat en leur faveur.

Le législateur a bien compris que cette nouvelle loi de prorogation ne pouvait donner satisfaction à l'opinion publique qui se rend parfaitement compte que ce n'est là que la législation « à la petite semaine ». Aussi a-t-il voulu donner une lueur d'espoir à ceux qui attendent des mesures vraiment susceptibles de mettre un terme à la crise du logement, véritable calamité publique. Il a donc institué dans chaque département et à Paris dans chaque arrondissement, une commission qui devra opérer le recensement et la classification des immeubles et établir des prix de base des différentes catégories de locaux.

Ces commissions devront avoir terminé leurs travaux avant le 30 Novembre 1947.

Muni de ces renseignements, le Parlement pourra alors aborder avec profit l'examen du projet gouvernemental et voter avant le 31 Décembre 1947 la loi qui permettra de loger convenablement toutes les classes de la société.

Dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de la paix publique nous ne pouvons que le souhaiter ardemment.

Emile GALICI
Docteur en Droit
lauréat de la Faculté de Paris.

Lettre Ouverte

à mon ami TITIN BRISEMOTTE

Marseille le 18 Août 1947.

Mon cher Ami,

En ce matin de la Sainte-Marie, je pense à cet autre jour de 1944, ou beaucoup de provençales fêtaient leur patronne céleste. Nombreux étaient, ceux, dont j'étais, qui ayant, dans leur famille, une « Marie » avaient préparé quelque extra, malgré les difficultés du temps de guerre.

Nul, même les pessimistes et les inquiets, ne pensait que nos Alliés, après cinq ans de bataille, coupées de repos, choisiraient spécialement ce jour de fête familiale, quasi universel, pour déclancher l'offensive finale, tant attendue, de cette guerre atroce déchainée par un dément.

Pourtant ce jour de fête ensoleillé l'inattendu se produisit, les grands oiseaux de mort, mécaniques enfantées par le diable, vinrent troubler la fête et semer aveuglément, inexorablement les ruines et le massacre dans notre paisible cité bas-alpine. Notre beau Sisteron fut, je ne cesserai de le répéter, sans discernement, sans nécessité, atrocement mutilé. Nos amis firent, en quelques heures ce que n'avaient pas fait nos ennemis, pendant toute la guerre.

Certes, je sais, hélas, que nous ne sommes plus au temps de la guerre en dentelles, que nous n'entendrons plus jamais le courtois : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ! ».

C'est fâcheux et déshonorant pour les hommes, on n'avertit plus, on massacre par tous les moyens, on n'en connaît plus d'illicites. La sauvagerie suit le progrès et souvent le précède. Les inventeurs modernes ne font plus uniquement figure de bienfaiteurs de l'humanité, leur génie s'ingénie à détruire et, pour un pasteur qui guérit, que de fous pensants qui cherchent pour tuer !

Le monde, sous l'égide des seigneurs de la terre, est devenu un immense abattoir habité par des êtres aux instincts de « saigneurs ». Les brutes et les escarpes de tout poil dominent en tous lieux ; les braves gens, quoique nombreux encore, sont submergés par la vase qui monte et je crains que le découragement, à la fin, ne les gagne et que la peur ne les fasse, un laid jour, hurler avec les loups ; le temps de l'Apocalypse alors sera venu. Il me semble être proche. Réveillons nous, Titin, ou nous sommes perdus.

Parce que certains hommes se sont donnés pour tâche d'atteindre les étoiles. — Où es-tu Viviani ? — et ont la prétention de s'éclairer orgueilleusement de leur seule lumière ils n'ont réussi qu'à jeter sur la terre toute la semence empoisonnée des vices et des mauvais penchants. La guerre en a exacerbé la levée, nous en faisons maintenant la moisson. Le moins qu'on puisse en dire : c'est qu'elle n'est pas belle !

Mon cher Titin, fais comme moi, veux-tu ? et tu seras édifié. Parcours pendant une semaine quelques grands quotidiens, tu seras effrayé par la collection de vilainies, d'attentats, de crimes de toutes sortes, à croire que l'enfer de Dante a ouvert, toutes grandes, ses portes à ses sinistres occupants.

Et il ne s'agit là que d'exploits individuels. Si tu examines la vie collective des peuples, tu t'aperçois que, la brute hitlérienne muselée, car elle n'est pas morte, le Génie de l'extermination, qu'elle avait déchainé, n'est que assoupi et comme le gendarme de la légende, qui lui était un brave homme, il ne dort que d'un œil, ses ronflements sonores ont un bruit de tonnerre et de bombe atomique auprès de laquelle celles qui écrasèrent et ensanglantèrent notre malheureuse cité ne seraient que pétards et jouets d'enfant.

Voilà, Titin, tout ce à quoi me fait

Deux Manifestations du Souvenir

Celle du 15 Août

Le 15 Août 1944, à 16 h. 20, exactement, de violents bombardements aériens par les alliés, faisaient à Sisteron un grand nombre de victimes en même temps que de nombreuses maisons s'écroulaient. La population était en émoi et une multitude d'habitants fuyaient la ville, tandis que ceux qui restaient, portaient secours aux malheureux enfouis sous les décombres dont on relevait pas mal de cadavres et de blessés.

Depuis cette date mémorable, Sisteron fête la journée du souvenir par une grande manifestation avec le concours des autorités, des sociétés et de toute la population qui garde dans son cœur ce douloureux événement.

Donc Vendredi 15, la population se réunissait sur la place de la Mairie en un grand cortège, précédé des fanions de toutes les sociétés de la ville, suivent ensuite les enfants des écoles, les sinistrés, les partis politiques, les mutilés et A. C., prisonniers de guerre et déportés. Le cortège s'ébranle à 16 h. 30 et va directement au monument dressé face le Cours Saint-Jaume en souvenir des victimes du devoir de la résistance où une minute de silence est observée ; puis de là il se rend au monument aux Morts des deux guerres ou une minute de silence est encore observée, suit ensuite une visite au cimetière au carré des victimes du bombardement où M. Paret, maire, prend la parole dans un discours émouvant, il annonce que bientôt une plaque de marbre portera les noms de toutes les victimes que l'on pourra plus directement honorer.

Après une nouvelle minute de silence, la population se retire émue de cette manifestation simple mais émouvante qui indique suffisamment que Sisteron a, comme toujours le culte du souvenir, envers les chers disparus.

Celle du 17 Août

Le 18 Août 1944, après la libération de notre ville, le Docteur Raoul Robert, très estimé dans notre région à laquelle de père en fils, les malades avaient confiance, se rendait à Castel-Bevons, en compagnie du Docteur Niel et Madame, porter secours aux victimes du bombardement, en route, M. Désiré Durbesson, restaurateur, se joignait à eux, lorsque arrivés à une faible distance du château, but de leur voyage, les avions alliés mitraillèrent la voiture et blessèrent mortellement le Docteur Robert, Madame Niel et Durbesson.

Pour rapppeler aux passants et à leurs compatriotes la fin tragique de ces braves personnes, une stèle érigée par souscription publique fut dressée à l'endroit même ou tombèrent les victimes et l'inauguration devait avoir lieu ce dimanche 17 lorsque on apprit dans la matinée du même jour que des mains sacrilèges avaient sauvagemment saccagé les inscriptions, la croix de Lorraine et couché la pierre sur le talus de la route.

La consternation fut grande dans la ville, mais cependant puisque la date de la cérémonie était fixée, ce fut une semi-inauguration qui eut lieu devant une foule considérable, les personnalités officielles et les famille des victimes. Cependant deux discours furent prononcés, celui de M. Raoul Bouchet, 1er adjoint au maire de Sisteron et celui de M. Borrély, président du Conseil Général des Basses-Alpes, qui tout deux flétrirent cet acte ignoble, indigne de bons français, dénotant chez leurs auteurs une méconnaissance du respect que l'on doit aux morts victimes du devoir et à leur famille.

Devant pareille profanation, il fut décidé et annoncé qu'une cérémonie officielle aurait lieu à une date ultérieure dès que la stèle sera remise en place et que les noms auront été gravés une deuxième fois.

On remarquait dans l'assistance la présence de MM. Ciosi, préfet des Basses-Alpes, Docteur Jouve, conseiller de la République, Borrély, président du Conseil Général, Camille Reymond, conseiller général, ancien député, Gaston Bruschini, conseiller général de Noyers, Paret, conseiller général, maire de Sisteron, Bouchet, Raoul, 1er adjoint au maire de Sisteron, le Conseil Municipal de cette ville, Bremond, maire de Bevons, Bonnet, maire de Noyers, Fabre, maire de Salignac.

Assistaient également à cette cérémonie Mme Robert, veuve du Docteur Robert, son fils Raoul Robert, sous-préfet de Calvi, et Mme ; Docteur Niel ; Mme Durbesson, mère.

Toutes ces personnes, parents et alliés des victimes ont été l'objet de nombreuses marques de sympathie de la part de l'assistance.

—)o(—

A la suite de cet acte inqualifiable la police mobile de Marseille enquête.

© VILLE DE SISTERON

penser ce jour de fête anniversaire d'un jour de deuil, pour ma petite patrie et pour mes amis Sisteronnais qui pleurent encore les leurs trop tôt ravis à leur affection. Je ne trouve pas de mot assez fort pour stigmatiser les tyrans démasqués et punis et ceux qui, par folle ambition ou sadisme cruel, avec plus d'hypocrisie et malgré les leçons prodiguées par l'histoire ancienne ou récente, cherchent encore à faire succéder les horreurs aux horreurs.

Qui frappe par l'épée, périra par l'épée, a dit le Christ, victime des bourreaux de notre temps, dont Hitler fut le prototype cynique, certains ont payé déjà, les autres paieront tôt ou tard, sois en sûr, vieil ami ; je crois en l'âme immortelle, je crois aux lendemains réparateurs et en la justice éternelle, qui n'est ni bancale ni boîteuse, comme la justice des hommes.

Je n'ironise pas aujourd'hui, vieil ami, je suis triste ! Toute une ligne de silence en souvenir de ceux de nos amis qui ont succombé sous nos yeux . . . . . .

Nous rirons une autrefois, si nous pouvons, bon ami, pour aujourd'hui Repos... Requiem... cher ami

Louis SIGNORET.

Beaucoup de bruit pour rien

Mis en cause dans un article de votre journal du samedi 9 août et sous la signature de « Spectator, je suis dans l'obligation, en raison des exagérations, de ramener les faits incriminés à leur juste valeur.

Le terrain de sport municipal n'est pas la propriété exclusive de la société Sisteron-vélo ; Messieurs les dirigeants de cette société le savent parfaitement, c'est un terrain ou peuvent se dérouler toutes les manifestations qui intéressent la cité.

Si la société Sisteron-Vélo a obtenu l'autorisation d'élever autour de ce terrain une clôture pour faire recette lors de ses manifestations sportives, ses dirigeants en connaissent les conditions, car au Conseil municipal, ce ne fut pas à l'unanimité.

Dire qu'on a démonté la clôture, arraché les piquets cimentés, enlevé des bancs et détruire en l'espace de deux heures, les efforts de deux ans de travail, c'est aller un peu fort, même pour des gens du midi, la lorgnette devait être tournée du mauvais côté car il a suffit de trois heures de travail à un maçon et son manœuvre pour rétablir l'effort de deux ans, du bureau du Sisteron-Vélo.

Les prétentions formulées par le responsable de la société, ont fortement diminuées au sujet des dégats, il les évaluait tenez vous bien, à trois cents mille francs, lors de la discussion, au moment de l'arrivée du cirque, pour les ramener entre dix et quinze mille francs dans l'article de votre journal ; elles ont subi comme le gazon qui était aussi incriminé, un sérieux coup de soleil !

Non, Messieurs les dirigeants et responsables du S.-V. restez dans la norme et ne perdez pas votre sang froid, il y aurait eu plus à gagner pour vous et surtout pour la renommée de notre ville que l'accueil, que vous avez reservé au directeur du cirque Bouglione soit plus correct, je n'ose pas dire plus poli.

Si vous avez trouvé comme vous le dites que notre entrevue ne fut pas très cordiale, elle était conforme et et dans le ton de l'état d'esprit que vous veniez de créer.

« Spectator » conclut son article en disant que le bureau du S.-V. à la suite de ces incidents, remet sa démission entre les mains de M. le maire. Point n'est besoin, M. le maire n'a pas nommé le bureau du S.-V. et par conséquent n'a pas qualité pour être honoré de cette démarche.

Revenez sur la touche, messieurs les dirigeants et responsables du S.-V. et l'incident, comme la cloture du stade sera clos aussi vite.

Sans rancune.

Emile PARET, maire.

Du Confort...
De la Sécurité...
Des Prix...

un seul TAXI

Raoul ALLEGRE

Café Moderne — Téléph. 152
Les 4 Coins — SISTERON

MARIAGES — Nombreux partis sérieux, France, Colonies, Etranger. — Toutes situations. Formule Nouvelle. Ecrire à M. Jean Boyer (organisation « Bonheur »), 71, rue Jean Jaurès, COSNE (Nièvre) Maison patentée. 4me année.

CHRONIQUE LOCALE

FOIRE. — Après demain lundi se tiendra à Sisteron la plus grande foire de l'année, appelée foire de Sainte-Catherine. C'est ce jour là qu'apparait sur nos places une grande quantité de melons venus de tous les coins du département. Si le temps s'y prête nous aurons une belle manifestation commerciale.

MACHINES A COUDRE
neuves et occasion
—o— Réparations —o—
A. BROUCHON
Rue Porte Sauve —o— SISTERON

OUVERTURE DE LA CHASSE. — Les chasseurs sont informés que par modification aux dispositions de l'article 1er, de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1947, relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse dans le département des Basses-Alpes, l'heure d'ouverture a été fixée à 6 heures du matin, demain dimanche 24 août 1947.

CHERCHE VILLA ou APPARTEM.
à LOUER à SISTERON
S'adresser à Benson, hôtel des Acacias.

L'ECHIQUIER de la CITADELLE — Amateurs d'échecs, voici du nouveau pour vous !

Quelques jeunes mordus de ce jeu passionnant calme et pacifique, bien qu'il soit l'image de la guerre, ont après de nombreuses réunions, maintes discussions et «moult» réflexions, décidé de former à Sisteron, un club des « pousse-bois ».

Après le S.-V., la P. S., le S. C. S le T. C. S., etc... c'est le nouveau né de cette nombreuse famille et il veut s'en montrer digne.

Noble fils de Palamède, préparez-vous, revoyez votre tactique, entrainez-vous dur et ferme, fourbissez vos jeux, faites soigner vos fous et ferrer vos chevaux... en un mot, à vos pièces, car bientôt, sous le patronage du « Sisteron-Journal » débutera dans les murs de notre ville un grand tournoi d'Echecs doté de nombreux prix.

Faites vous inscrire avant samedi 30, au bureau du journal et à bientôt.

Echec et Mat.

VARIETES-DANING.. — A l'occasion de la foire de lundi, aux Variétés-Dancing se tiendra en matinée, un grand bal, avec le concours d'un orchestre réputé.

DE GARDE cette SEMAINE :

Docteur Tron,
Pharmacie Charpenel.

CENTRE DE JEUNESSE CATHOLIQUE DE SISTERON. — La colonie de vacances du Centre de Jeunesse Catholique qui groupe des jeunes gens venus de toutes parts : Marseille, Côte d'Azur, Paris, Colmars, La Lorraine, les Ardennes, et même pour un élément d'Islande, s'ébat joyeusement dans l'ancienne propriété « Le Plaisir » route de St-Geniez.

Un des premiers jeudis, les colons préparés par les ouvrages édités par la Société d'Archéologie Sisteronnaise, sont allés visiter Saint-Geniez, Chardavon et Pierre Ecrite. La semaine suivante, ils recevaient l'hospitalité habituelle de M. Charvet qui leur faisait visiter la Papeterie du Jabron. Et le 31 Juillet, grâce à l'obligeance de M. Borel, de l'Hôtel de la Poste, ils se rendaient en excursion-Pélerinage à Notre Dame du Laus.

Le 6 Août la colonie recevait, en inspection, M. Bœuf, délégué départemental de la direction des Mouvements de Jeunesse et Sports, du ministère de l'Education Nationale, qui partit très satisfait de l'organisation. M. le Maire de Sisteron, empêché par la venue du cirque, n'a pas pu assister à cette réception.

Le lendemain, les jeunes gens avaient leur journée sans cadre, c'est-à-dire qu'en l'absence apparente du directeur, des moniteurs et du personnel, ils s'étaient érigés en petite République éphémère et se sont débrouillés par leurs propres moyens.

Le samedi 16 Août, ce fut la fête des parents avec un programme chargé de manifestations artistiques et spectaculaires.

D'autres joyeuses journées se préparent pour ces jeunes colons qui pourraient peut-être recevoir, d'ici peu, la visite de la nièce du Négus et de son mari, premier Ministre d'Ethiopie.

CROIX-ROUGE FRANÇAISE. — Voulez-vous courir la chance de gagner 50.000 francs, 20.000, 10.000 Hâtez-vous de participer au grand concours des marques organisé par la Croix-Rouge Française. Vous aurez en outre la satisfaction de soutenir l'œuvre universellement connue de la Croix-Rouge.

Les imprimés représentant les différentes marques à reconnaitre et à classer, sont délivrés aux patisseries Maffren, rue de Provence, et Brun-Allemand, rue Droite.

Cloture du concours 31 août 1947.

ENTREPRENEURS DE TRAVAUX PUBLICS et de RECONSTRUCTION
Pour vos échanges standard
MOTEURS G. M. C. SURPLUS
adressez-vous
—:— GARAGE EXCELSIOR —:—
93, Rue d'Illiers —o— ORLEANS
Téléphone 36-49
Moteurs entièrement revisés et garantis, pièces origines. — Pour tous renseignements, écrivez-nous.

Spectacles de la Semaine :

VARIETES-CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
et un grand film
LES REPROUVES

CASINO-CINEMA
Samedi soir., Dimanche mat. et soir.
Actualités Documentaire
et un grand film
LES RENEGATS DU TEXAS —o

Chasseurs ! !

Les adhérents de la Société de chasse sont informés qu'ils peuvent garantir leur responsabilité civile, en cas d'accidents causés aux tiers, en bénéficiant des avantages de l'assurance-chasse collective souscrite par cette société, dans les conditions suivantes :

100.000 francs	par sinistre	80 frs.
1.000.000	par sinistre	100 frs.
3.000.000	par sinistre	120 frs.
Illimitée	par sinistre	160 frs.

et y compris 150.000 francs pour dégâts matériels.

S'adresser à l'Agence : ALIBERT
Rue de Provence — SISTERON

BOULANGERIE DE GARDE. — Mercredi 27 Août, Boulangerie Reymond, 42, Rue Saunerie.

AVIS

Madame ROMANO, couturière, 31, Rue Saunerie, informe les personnes qu'elle se tient à leur disposition pour tous travaux de couture. On se rend également à la journée.

PARTI SOCIALISTE. — Encouragée par les magnifiques succès précédents, la section organise une nouvelle sortie pour le dimanche 31 août Quelques camarades avaient demandé le Col d'Allos, mais celui-ci étant encore interdit aux véhicules de plus de mille kilogs, il a été décidé d'allonger le circuit de 40 kms environ.

C'est donc par les gorges de Daluis, impressionnantes et sauvages, puis le col de la Cayolle et descente sur Barcelonnette.

Déjeuner au col ou à Barcelonnette. — Retour par le col St-Jean Seyne, visite au Labouret, ce site magnifique surveillé par le grand reboiseur Demontzay. — Descente sur Digne par les Clues de Barles.

Voilà une très belle excursion. Son prix environ 350 francs. Tous les amateurs de beaux sites sont priés de se faire inscrire soit à M. Rolland, correspondant du « Provençal » soit à la librairie Lieutier, rue droite, à la coopérative (boulangerie et alimentation) soit à M. Autant, avant le jeudi 28, délai de rigueur.

Les Taxis GALVEZ
sont à votre disposition
SISTERON — Téléphone 2

ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE
Vente — Installations — Réparations
C. FIASTRE — SISTERON
Exposition et Vente: 22, rue Saunerie
Entrepôts et Ateliers :
Route de Marseille
Cuisinières - Réchauds - Radiateurs
Chauffe-Eau — Frigidaire
Agences Thomson, Sholtés, C.R.E.
Electro Pompes GUINARD
Lustrerie — Lampes Fantaisies
T. S. F.
Installation Ordinaire et de Luxe
Ville et Campagne

ETAT-CIVIL

du 14 au 22 août

Naissances. — Anne-Marie Elisabeth Cheilan. — Marie-Françoise Yvonne Charlotte Aubert. — Colette Eliane Dumas. — Michel René Césarini. — Marie-Hélène de Bermond de Vaulx, tous Avenue de la Libération.

Décès. — Antonine Julie Pauline Sarlin, épouse Martel, 61 ans, Bourg-Reynaud.

HERNIE
CHUTE de MATRICE de l'ESTOMAC
et du REIN - VARICES
Infirmités dangereuses,
parfois mortelles
Contention totale garantie par
R. COSSET de Paris Spécialiste
Orthopédiste qui recevra de 9 à 15 h à
SISTERON, lundi 25 Août
Hôtel des Acacias.
Cabinet Régional, 10, Rue Amiral de Grasse — Nice — sur rendez-vous.
ORTHOPEDIE - PROTHESE
GAINES

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
POUR TOUS TRAVAUX
de Réparation de construction
et de transformation
Allez chez... ROME
Rue Saunerie — SISTERON

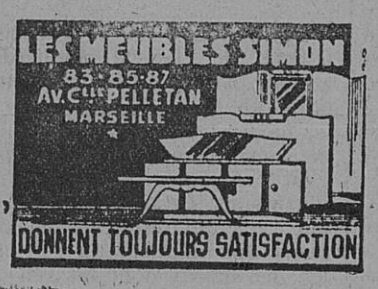

ARBORICULTEURS ! !

Vous avez traité soigneusement vos arbres en hiver ! Ne vous laissez pas attendrir par une belle floraison prometteuse ! Les insectes veillent. Il vous reste à effectuer dès la chute des pétales sur **VOS ARBRES A FRUITS A PEPINS** le premier traitement contre le ver du fruit. En toute confiance consultez la Société « **Les Emballages de la Durance** » qui vous fournira tous les renseignements nécessaires pour vous aider à obtenir des fruits qui se vendront bien.

Voyez nos produits à base d'arsenic et comparez nos prix.

« **Les Emballages de la Durance** »
La Cazette à SISTERON — Tél. 15

Etude de Me NOAD, Notaire
GREOUX-LES-BAINS

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me NOAD, Notaire à GREOUX-les-BAINS, le vingt un juillet mil neuf cent quarante sept enregistré à Manosque, le vingt quatre juillet mil neuf cent quarante sept, 30 B, 45, case 205,

Madame Gabrielle BRUNIAS, veuve de Monsieur Louis AUTARD, de GREOUX-LES-BAINS, a vendu à Monsieur Albert ESCUDIER et à Madame Marthe BURLE, son épouse, demeurant à GREOUX-les-BAINS ;

Le fonds de Commerce d'EPICERIE qu'elle exploitait à GREOUX-les-BAINS, rue Grande.

L'insertion dans le Bulletin Officiel des Ventes a paru dans le numéro du neuf Août mil neuf cent quarante sept.

Oppositions au domicile élu en l'Etude de Me NOAD, Notaire à GREOUX-LES-BAINS, dans les vingt jours du présent avis.

NOAD, Notaire.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

TUE-PUNAISES
ANTI-MITES
NICOTINE
D. T. T.
DROGUERIE Paul BERNARD
63, Rue Droite — SISTERON

Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

Constitution de Coopérative Agricole et d'Approvisionnement et d'Achat en Commun de la Région de Sisteron

Suivant acte sous signatures privées en date à Sisteron du vingt six Avril mil neuf cent quarante sept, enregistré à Sisteron le vingt un Août présent mois, folio 39 case 165 par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, lequel acte a été déposé au rang des minutes de Me ESMIEU, notaire à SISTERON suivant acte du vingt un août mil neuf cent quarante sept, également enregistré aux date et lieu indiqués ci-avant ;

Monsieur ANDRIEU Julien, propriétaire agriculteur, demeurant à MISON, a établi les statuts d'une coopérative agricole soumise aux dispositions de l'ordonnance numéro 45-2325 du douze octobre mil neuf cent quarante cinq et des textes modifiant ou complétant ladite ordonnance, étant observé que les statuts dont s'agit ne sont que la transformation et la mise en harmonie avec la législation actuellement en vigueur de ceux existant déja en date à Sisteron du vingt six novembre 1942, enregistrés le même jour et déposés le même jour aux minutes du notaire soussigné.

Cette coopérative prend la dénomination susdite de

COOPERATIVE AGRICOLE D'APPROVISIONNEMENT ET D'ACHATS EN COMMUN DE LA REGION DE SISTERON

Siège social : SISTERON, Rue Mercerie, numéro 4.

Objets : Cette coopérative a pour objet de procurer à ses membres les objets, ustensiles, instruments, outils, machines, semences, engrais et autres produits nécessaires aux seuls besoins de leurs exploitations agricoles, étant entendu qu'elle peut fabriquer et préparer tous les produits nécessaires, notamment les aliments composés pour le bétail ou des engrais, et procéder à la réparation et à l'entretien des machines et outils agricoles.

Elle s'interdit la réalisation de tous bénéfices commerciaux.

L'objet de la Coopérative peut être modifié par décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

Durée : elle est fixée à trente années à dater du six novembre mil neuf cent quarante deux, date de sa constitution effective, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Capital social : le capital social est formé au moyen de parts souscrites par chacun des coopérateurs et entièrement libérées à la souscription. Le capital initial qui est fixé à la somme de QUINZE MILLE FRANCS est divisé en cent cinquante parts de cent francs chacune. Il est susceptible d'augmentation ou de diminution conformément aux satuts.

Administration — Administrateurs — Composition du Conseil : La Coopérative est administrée par un conseil composé de neuf membres nommés par l'assemblée générale pour une durée de trois ans renouvelables par tiers chaque année.

Aux termes du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale en date du vingt six avril mil neuf cent quarante sept, ont été nommés

Comme administrateurs : Messieurs ANDRIEU Julien, président ; ROUMIEU Sylvain et ESCUYER Lucien, l'un et l'autre Vice-président ; IMBERT Louis Charles, GRAS Clément, ARMAND Lucien, CLEMENT Virgile, CHABRIER Charles et BREMOND Fernand, administrateurs ;

Comme Commissaires aux comptes Messieurs MOURIER Pierre et BUES Pierre.

Une expédition des statuts et de l'acte de dépôt a été déposée au greffe de la Justice de Paix de Sisteron le vingt un août mil neuf cent quarante sept.

Pour extrait certifié conforme :

Jean ESMIEU, notaire.

© VILLE DE SISTERON